

Anastasia Tzavidopoulou

Destin textuel * ?

J'ai le souvenir très vif d'une broderie encadrée dans le salon d'amis de mes parents qui me fascinait chaque fois que je m'y rendais et qui était, pour la petite fille que j'étais, énigmatique. On lisait les caractères calligraphiques : Το πεπρωμένον φυγείν αδύνατον, qu'on pourrait traduire par « Impossible d'échapper au destin » ou encore, de façon plus libre, « Nul n'échappe à ce qui est écrit ».

« C'est écrit », disons-nous, c'est une expression populaire qui indique que le destin ne se fuit pas. Mais pour nous, psychanalystes, ce destin est celui de l'être parlant, du « parlêtre » dira Lacan, qui est *ypokeimenon*, c'est-à-dire « sous le texte », soumis au destin textuel. Le « c'est écrit » témoigne ainsi de l'effet du langage.

Alors, si tout est écrit, en quoi la promesse psychanalytique, avec son outil principal, la parole, outil précieux, pourrait-elle être valable pour le sujet qui fait une demande ? Si le psychanalyste a la responsabilité de son acte, quelle est celle du sujet, de celui qui « ne suppose rien il est supposé [...] par le signifiant qui le représente pour un autre signifiant ¹ » ? Face à la « toute-puissance » du signifiant, quelle est sa responsabilité lorsqu'il est pris dans son destin textuel, quelle est sa marge de manœuvre, et aussi sa liberté, dans sa position subjective ?

Face à ce « c'est écrit », à cette fatalité de ne pas pouvoir se soustraire à ce qui est *déjà* écrit, Lacan nous a enseigné que la parole ne peut pas « s'entendre » sans l'écrit. Car la parole, suivant Freud et aussi Lacan, produit des traces d'écriture et ce sont ces traces d'écriture qu'il faut lire.

*[↑] Cercles cliniques, « Comment débute une psychanalyse ? », sous-thème « La parole dans la cure psychanalytique », le 9 avril 2026, à Paris.

1.[↑] J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », dans *Autres écrits*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 248.

« L'écrit n'est pas premier mais second par rapport à toute fonction du langage, et néanmoins sans l'écrit, il n'est d'aucune façon possible de revenir questionner ce qui résulte au premier chef de l'effet de langage comme tel, autrement dit de l'ordre symbolique, c'est à savoir [...] la *demansion*, la résidence, le lieu de l'Autre de la vérité. [...] Interroger la demansion de la vérité dans sa demeure, c'est quelque chose [...] qui ne se fait que par l'écrit ². » Dans la cure analytique, quelque chose se produit au niveau de l'inconscient, car *ça parle*, mais c'est uniquement avec l'écrit, qui n'est que secondaire, que cette production peut être lue.

Voici la question que je soumetts à la discussion : y a-t-il une parole dans la cure analytique sans être assujettie à l'écrit ? La parole, première, ce qui s'énonce dans la cure, pourrait-elle se passer de l'écrit ? « La parole où ne se lise pas ce qu'elle dit ³ », énonce Lacan, autrement dit, la parole porte toujours la vérité de l'inconscient. Et si l'inconscient se lit c'est bien parce qu'il y a, dans l'inconscient, quelque chose à lire, il y a de l'écrit.

Le discours analytique, où l'écrit se lit dans ce qui s'entend, ne déplace-t-il pas la question du « c'est écrit » du destin, en ouvrant au sujet la liberté et le choix de savoir quelque chose ?

Je terminerai par une vignette clinique. La mère d'un petit garçon que j'ai reçu pendant un certain temps s'interroge, en dehors de la présence de son fils, sur le fait de lui parler ou non de l'histoire familiale, notamment du fait qu'une partie de la famille a été déportée dans des camps de concentration. Telle était sa question. Elle finit par y répondre négativement, afin de ne pas le « traumatiser ». La fois suivante, le petit garçon me parle de son week-end passé chez la famille maternelle et je lui demande ce qu'il sait à propos d'eux. « Mon grand-père est parti travailler aux États-Unis mais il est mort en Asie », me dit-il.

2. [↑](#) J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 64.

3. [↑](#) J. Lacan, « Postface au *Séminaire XI* », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 504.